

Placement auprès de la crèche-nurserie Les Grenouilles ainsi que de l'UAPE d'Aproz sises sur le territoire de la commune de Nendaz

DEMANDE DE PLACEMENT

Le détenteur de l'autorité parentale mentionné ci-après sollicite l'autorisation de placer son enfant auprès de la crèche-nurserie Les Grenouilles ou de l'UAPE d'Aproz.

Il autorise l'Association Sédunoise des Lieux d'Accueil de l'Enfance à consulter le service des contributions de la ville de Sion afin d'obtenir les informations nécessaires à la facturation des placements selon la classe de revenu et transmettre ces informations à ladite structure pour facturation.

Renseignements concernant l'enfant	
Nom et prénom	
Adresse complète	
Date de naissance	
Placement à la crèche-nurserie ou à l'UAPE	
Raison du placement et fréquentation demandée	

Renseignements concernant les parents	
Nom et prénom du père ou du partenaire	
Numéro AVS	
N° de téléphone	
Nom et prénom de la mère ou de la partenaire	
Numéro AVS	

Date : Signature des parents:

Après avoir complété les renseignements ci-dessus, nous vous prions d'envoyer ce document à la direction de l'ASLAE pour la suite du traitement de la demande. Vous trouverez l'adresse en pied de page de ce document.

Déclaration d'accord pour le placement

L'Association Sédunoise des Lieux d'Accueil de l'Enfance donne son accord au placement de l'enfant mentionné ci-dessus et s'engage à verser la part convenue selon les modalités définies par la convention en vigueur entre les deux communes.

Date : Sceau et signature de l'ASLAE :

A remplir par le service des finances/contributions de la ville de Sion

Revenu au chiffre 2600 de la déclaration basé sur l'année (n-2). Revenu de : Année de taxation :	Date : Sceau et signature des contributions :
--	---

Lors de l'inscription définitive, un document spécifique pourra vous être transmis par la structure d'accueil afin de préciser votre tarification.